

LA PLACE DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Introduction :

- Rappel sur les avantages géographiques du territoire : importance des façades maritimes, position de carrefour en Europe et sur la place de la France dans le monde (territoires ultramarins)
- Rappel rapide sur les données morphologiques (topographiques) et historiques qui ont engendré la circulation (échanges) mais aussi l'encadrement (contrôle) du territoire. CF. cours n°1
- Rappel sur le poids historique et diplomatique de la France (idée qu'elle joue en Europe et dans le monde, un rôle plus important que celui qui est tenu par les autres pays dont la population et l'économie sont comparables)

Cependant, elle doit faire face aujourd’hui à des transformations considérables qui remettent en cause sa place et son rôle en Europe et dans le monde. L’économie française (et la société) subit une intégration croissante dans un système d’échanges de toutes natures, ouvert et concurrentiel à l’échelle mondiale mais également européenne.

Dans le nouveau paysage économique et géopolitique mondial, issu de la crise, de la mondialisation, de l’éclatement du Tiers Monde et des difficultés de la construction européenne, quelle est la place de la France ?

I. La place du Territoire français en Europe et dans le monde

A. Une situation géographique particulière

a) Un territoire-carrefour ouvert sur l'Europe et le monde

Située à l'extrême Ouest du continent européen, la France est comme le « nez de l'Europe », pointé vers l'Océan Atlantique. Sa situation de contact est relayée à l'intérieur des terres par d'importants couloirs de circulation.

La position de la France présente la grande singularité d'être simultanément européenne, atlantique et méditerranéenne. Cette triple caractéristique constitue un élément majeur de la géographie nationale.

- une ouverture maritime :

La France est le seul pays européen à s'ouvrir largement sur des domaines maritimes aussi différents. Sur près de 6 500 km, la France possède un littoral aux formes extrêmement variées et aux aptitudes d'occupation très diverses. Sa position excentrée lui vaut 5 000 km de façades sur l'Atlantique (et ses mers bordières, la Manche et la Mer du Nord) et 1 500 km sur la Méditerranée.

Ces différents domaines maritimes, aux ressources halieutiques et commerciales contrastées, permettent à la France de participer aux deux systèmes d'échanges méditerranéen et atlantique.

Le plus intense et actif courant de navigation maritime du monde, entre l'Amérique du Nord et l'Europe du Nord-Ouest, passe à quelques milles, au large des côtes françaises. Les ports du Havre à Dunkerque participent, à un moindre titre certes que les façades allemandes, belges et néerlandaises, à cet axe majeur de la circulation mondiale. L'histoire française de l'Ouest du territoire est indissociable, à partir des Grandes Découvertes, de l'aventure maritime qui a fait la fortune des ports de Nantes, Bordeaux, sans compter ceux de moindre importance comme Saint-Malo ou Dieppe.

-Un territoire ouvert et accessible :

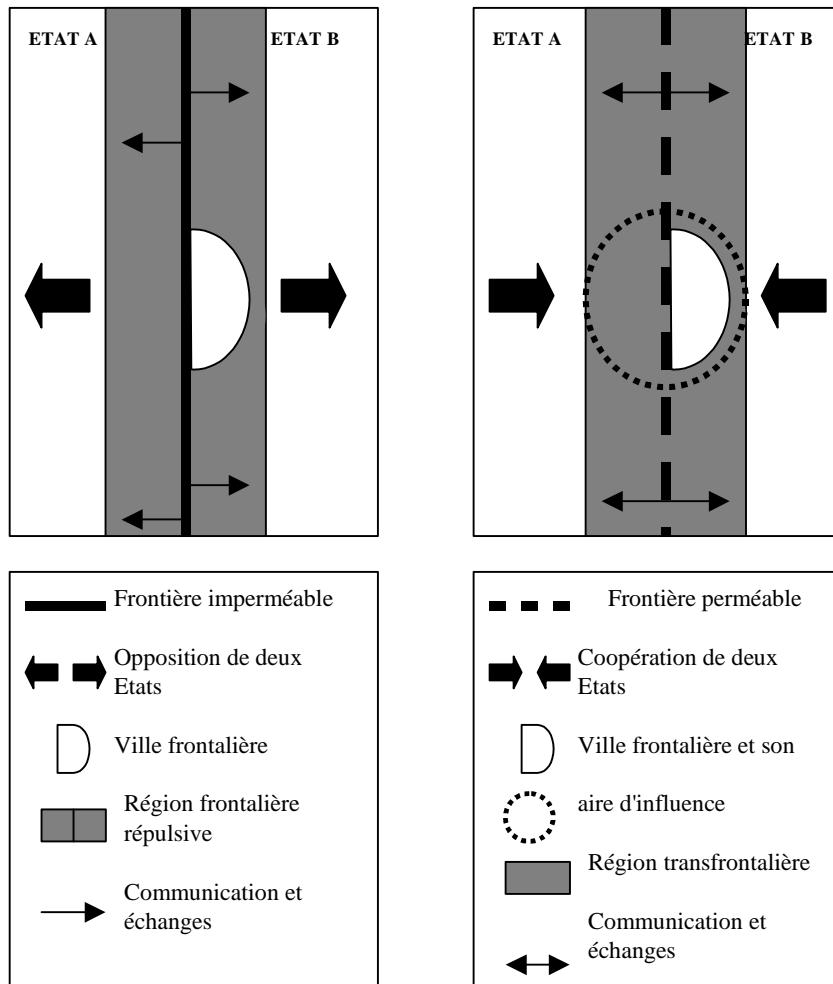
Cette vaste ouverture maritime est relayée à l'intérieur des terres par de profondes pénétrantes fluviales. Les vallées de la Seine et de la Garonne constituent deux axes majeurs de circulation aisée, tandis que la vallée du Rhône, longtemps frontière entre le Royaume de France et l'Empire germanique, permet par son affluent, la Saône, de remonter vers le Nord et d'assurer la jonction méridienne.

Bien que de forme massive, le territoire français présente une organisation du cadre physique remarquable par son accessibilité naturelle. En effet, grandes vallées, dépressions intérieures (Grande Limagne, sillon alpin, vallée de la Durance) et seuils majeurs (du Poitou, de Bourgogne et du Lauragais) permettent une communication facile à l'intérieur du territoire. Seules les hautes terres du Massif central, les Alpes du Sud et la barrière pyrénéenne sont moins pénétrables (voir cours précédent).

b) Une situation de carrefour en Europe

La France dispose d'un territoire inséré dans l'Europe.

On a beaucoup opposé les frontières dites « naturelles » (fluviales et montagneuses) aux frontières dites « artificielles » (essentiellement celles du Nord et du Nord-Est). Même si les premières prennent appui sur des formes de relief (Rhin ou les sommets montagneux pyrénéens et alpins), toutes sont le résultat d'une volonté historique et politique (cf modèle de la frontière dans le dico ?).



→ En tout cas, les frontières n'ont pas isolé la France.

Les relations intra-européennes ont toujours existé (exemple de l' « estive » qui a longtemps été pratiquée par des communautés transfrontalières des Pyrénées, ou encore au XIII^e siècle, l'axe de l'Europe passait par les Foires de Champagne à l'Est de Paris).

Pendant de longs siècles, le territoire français a occupé très tôt une situation d'interface avec :

- le monde méditerranéen (de l'Antiquité à la colonisation en passant par les Croisades) ;
- l'Europe rhénane (par l'intermédiaire de l'Alsace et de Strasbourg) ;
- la façade atlantique, en contact avec l'océan devrait fournir des limites plus nettes. Or, il n'en est rien car l'océan n'exclut pas la persistance des liens (ouverture sur le Nouveau Monde).

L'intégration européenne conforte cette situation (par exemple les liaisons transfrontalières réalisées ou en projets sont nombreuses. Voici quelques projets qui devraient voir le jour à l'horizon 2020 :

- le train à grande vitesse Paris–Bruxelles–Cologne–Amsterdam– Londres ;
- l'axe ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de l'Europe ;
- l'axe ferroviaire à grande vitesse de l'est (dont Paris–Strasbourg–Luxembourg) ;
- l'axe ferroviaire Lyon–Trieste–Divaca–Koper–Ljubljana–Budapest– frontière ukrainienne).

B. Une présence territoriale mondiale

Avec ces territoires ultramarins, la France est présente dans l'Atlantique Nord, dans la zone caraïbe, dans l'océan Indien, l'océan Pacifique et dans la zone antarctique. Ces territoires constituent les « confettis de l'Empire », les restes d'un Empire colonial constitué en deux vagues, du XVI^e au XIX^e siècle. Seule parmi les pays européens, la France a conservé de tels restes, ce qui n'est pas sans conséquences sur ses rapports avec le reste du monde.

-Les territoires ultra-marins sont les suivants (cf tableau) :

Saint-Pierre-et-Miquelon (dans l'océan Atlantique à proximité du Canada), la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (petites Antilles dans la mer des Caraïbes), la Guyane (au nord du continent sud-américain), Mayotte et la Réunion (dans le sud de l'océan Indien), la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie (océan Pacifique), les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dans l'Océan glacial Antarctique.

Tableau. Les territoires ultra-marins français

	Statut	Superficie	Nombre d'îles	Population (2005)
Réunion Guadeloupe Martinique Guyane	DOM-ROM (départements et régions d'outre-mer)	2 512 1760 1102 83 530	1 7 1	780 000 448 000 433 000 195 000
Mayotte Polynésie française Saint-Barthélemy Saint-Martin Saint-Pierre-et-Miquelon Wallis-et-Futuna	COM (collectivités d'outre-Mer)	374 3 450 25 53 242 255	1 118 1 1 2 5	201 000 260 000 7 000 32 000 7 000 15 000
Nouvelle-Calédonie	Collectivité à statut particulier	18 575	16	232 000
TAAF, dont • Iles Australes • Terre Adélie	TOM (territoire d'outre-mer)	439 800 7 800 432 000	4	Aucune population permanente
Îles éparses Clipperton	Domaine privé de l'État	2 500 1	5 1	Aucune population permanente

-Des caractéristiques originales :

Ces territoires présentent des caractéristiques géographiques originales par rapport à la métropole mais forment un ensemble relativement disparate : il existe des îles et des terres froides (terre Adélie et Saint-Pierre-et-Miquelon), des îles volcaniques et tropicales (Mayotte, Réunion, Guadeloupe, Martinique), des archipels du Pacifique (Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie) et un territoire continental au climat équatorial (Guyane).

Les situations sont diverses mais des caractères communs se dégagent.

Au niveau géographique : ces espaces sont isolés de la métropole. L'île de la Réunion est située à plus de 9 000 km de Paris, 16 000 pour la Nouvelle-Calédonie ; à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et des TAAF, l'ensemble de ces territoires sont regroupés dans la zone intertropicale ; une bonne partie des espaces ultra-marins sont marqués par l'insularité.

Au niveau démographique, les populations de l'outre-mer sont jeunes. Même si l'accroissement naturel est en diminution, les flux migratoires ont continué à alimenter la croissance démographique. La population de ces territoires a doublé en 20 ans et atteint aujourd'hui 2,61 millions.

Au niveau économique, même si ces espaces apparaissent comme des îlots de prospérité dans des aires de sous-développement, les déséquilibres sont importants. Le chômage est massif (souvent supérieur à 30 % des actifs) et un quart de la population, en moyenne, reçoit le RMI. Le secteur agricole, fortement subventionné, est partout en perte de vitesse. À l'exception des activités de transformation des produits agricoles (sucreries, distilleries), l'industrie peine à se développer face à l'étroitesse des marchés et au coût de la main-d'œuvre. Le tertiaire, hypertrophié, constitue le véritable moteur de l'économie. Le tourisme représente, lorsque les coûts de transports le permettent, une source de développement potentielle. Ces faiblesses économiques et sociales entraînent des transferts financiers importants de la

métropole et de l'Union européenne, ce qui place ces territoires en situation de dépendance. Les outre-mers constituent un élément de puissance de la France à travers le monde, que ce soit par l'importance de la zone européenne exclusive (ZEE*) ou par le rôle géostratégique joué par ces territoires.

*Il s'agit de l'espace maritime (eaux de surfaces–fonds marins–sous-sol) sur lequel l'État côtier exerce des droits souverains en termes d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques. La ZEE s'étend jusqu'à la limite des 200 miles nautiques, soit beaucoup plus que les eaux territoriales (12 miles). Ces espaces maritimes sont répartis autour de la métropole, des départements et territoires d'outre-mer et couvrent une superficie supérieure à 11 millions de km². La France possède la deuxième ZEE mondiale juste après les États-Unis. Les avantages d'une telle situation ne sont pas négligeables : elle procure à la France une ressource halieutique (concernant la pêche), énergétique et minérale potentiellement très importante.

C. Des avantages géographiques à nuancer

- A l'échelle européenne :

L'intégration européenne et la remise en cause de la position de carrefour : moindre densité de la population française à l'échelle ouest-européenne et son exclusion de la « dorsale » urbaine et régionale, plus densément peuplée, qui s'étend de Londres à Milan selon un axe défini comme la base spatiale de l'Europe. (à nuancer toutefois puisque cette marginalité supposée ne prend pas en compte l'Ile-de-France, qui est pourtant l'une des premières régions européennes en PIB)

Dans le cadre de cette structure spatiale dont la puissance ne cesse de s'affirmer, les régions françaises se trouvent placées dans une situation de périphérie relative.

. La façade atlantique, qui avait déjà vu son essor consécutif à l'ouverture océane qui suit les Grandes Découvertes, brisé par la continentalisation de la politique française et, plus encore, par la révolution industrielle, se trouve doublement marginalisée. D'abord par un éloignement supplémentaire (l'axe rhénan est à 500 km à l'Est de Paris) des centres économiques majeurs, qu'une amélioration importante des moyens de communication ne peut que partiellement compenser. Ensuite par un reclassement de la façade française : dans le contexte national cette façade était une région défavorisée qui pouvait obtenir des aides sous la forme par exemple de la décentralisation industrielle; dans le contexte européen elle occupe un niveau intermédiaire et des régions plus défavorisées au Portugal ou en Irlande peuvent davantage prétendre à la sollicitude des Fonds d'aide régionale ; par ailleurs les salaires demandés par sa main-d'œuvre sont plus élevés que dans ces régions ou, a fortiori, que dans les pays sous-développés. Elle doit donc mobiliser ses atouts et obtenir à la fois une amélioration de ses relations avec l'hinterland européen, une exploitation de sa position centrale sur la façade atlantique européenne pour capter les bénéfices des flux nord-sud, et un soutien des forces endogènes de développement qui se sont manifestées.

. La périphérie orientale du territoire est dans une situation meilleure en principe.

La partie continentale, de la Mer du Nord à la chaîne alpine, autrefois périphérie industrialisée et frontière de l'hexagone, se trouve, dans le contexte européen, replacée à proximité immédiate du centre européen dont elle peut tirer de multiples profits, en particulier pour faciliter une reconversion économique délicate et douloureuse.

La partie maritime, qui borde la Méditerranée, bénéficie de nombreux atouts : outre ses atouts naturels, les avantages d'une situation centrale sur la façade méditerranéenne européenne qui va de l'Italie à l'Espagne, au débouché de l'axe rhodanien et en bordure d'un espace méditerranéen à forte identité. Cet ensemble, s'il souffre de graves problèmes actuellement sur sa marge sud et est, sur l'autre rive de la méditerranée, recèle malgré tout un potentiel de croissance qui peut être valorisé et un fort dynamisme démographique

. Reste le cas de la région parisienne dont la centralité, toute puissante dans le cadre hexagonal, se trouve relativisée dans le cadre européen. Sa situation, un peu en marge de l'axe rhénan, n'est pas réellement altérée, car l'agglomération possède une masse critique suffisante pour assurer le développement de ses fonctions tertiaires. Si elle allège son pouvoir de tutelle sur le reste du territoire français, elle cherche par contre à affirmer une vocation internationale par le renforcement d'équipements de prestige ; elle a du mal en revanche à conserver son pouvoir de direction économique face à la concurrence des autres capitales européennes, britannique ou néerlandaise notamment, pour l'implantation des sièges sociaux des grandes firmes européennes et mondiales.

CF Pbs de l'aménagement du territoire (cf PEF).

- A l'échelle mondiale :

Les territoires ultamarins sont rarement ouverts sur leurs environnement régional. Situation de dpce avec la métropole. Pas de réelles têtes de pont.

II. Une puissance mondiale ?

Raymond Aron (*Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962) définissait la puissance comme la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres. Les facteurs de la puissance sont nombreux : force militaire, indépendance énergétique, essor démographique, potentiel industriel dans les secteurs traditionnels et novateurs, rayonnement culturel et linguistique, etc. Pour qu'un État puisse prétendre au statut de puissance mondiale, il lui faut maîtriser l'ensemble de ces caractéristiques. La France dispose d'une grande partie des attributs de la puissance.(depuis longtemps, la France est plus une puissance pol, culturelle, intellectuelle qu'économique).

Quelle position originale occupe-t-elle ? toujours A-t-elle encore les moyens de ses ambitions ?

A. Quelques rappels de l'histoire (grande puissance → puissance moyenne)

a) La perte de l'empire colonial

- perte de puissance (1940-45) : En 1940, la métropole vaincue et affaiblie a étalé ses faiblesses et perdu son prestige, tandis que la deuxième guerre mondiale relançait dans les colonies les aspirations à l'émancipation et nourrissait les revendications indépendantistes.

La déception de la Conférence de Brazzaville : un espoir déçu. Cette conférence, réunie par de Gaulle en 1944, constituait une tentative de prise de conscience des problèmes coloniaux, et annonçait des réformes allant dans le sens de l'émancipation progressive. Mais il s'agissait de simples recommandations ou promesses, vite oubliées une fois la paix revenue.

- La décolonisation (1945-1962) : pour le détail cours de PEF. En 1962, il ne reste plus de l'ancien empire colonial français que quelques « confettis » correspondant aux départements et territoires d'Outre-Mer situés en Amérique, en Océanie et dans le Pacifique, où les revendications indépendantistes vont resurgir périodiquement.

La décolonisation achevée, la France va désormais développer avec ses anciennes colonies, de nouveaux rapports fondés sur une coopération aux formes multiples, mais dont n'est cependant pas toujours absente la tentation néo-colonialiste : coopération militaire (la France « gendarme de l'Afrique », au Tchad, au Zaïre, en Centrafrique...); coopération monétaire et financière (franc CFA); coopération économique et culturelle (sommets africains et sommets de la francophonie).

- La France et le monde en développement : à partir des années 60, de Gaulle a développé une politique de coopération bilatérale avec les anciennes colonies devenues indépendantes, et y a mis en place un réseau complexe d'influences

reposant sur une aide financière, technique, culturelle et militaire. Cette politique a été ultérieurement élargie à d'autres pays du tiers monde d'Asie et d'Amérique latine, qui n'avaient pas appartenu à l'empire colonial français. Après 1969 (de Gaulle), les présidents français ont continué de privilégier l'aide aux pays francophones d'Afrique, où la France est intervenue militairement à plusieurs reprises.

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing a inscrit la politique française à l'égard des pays en voie de développement dans le cadre du nouveau concept de dialogue Nord-Sud.

Cette politique reprise et défendue en 1981 par François Mitterrand au Sommet de Cancún, impliquait que la diplomatie française se montrait favorable à un rééquilibrage plus équitable des relations entre pays riches et pays pauvres, fondé sur l'allégement de la dette du tiers monde et l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial.

b) La France et l'Europe

-Les premiers pas de l'Europe marqués par l'anticommunisme et la reconnaissance de l'hégémonie américaine reposaient sur la prise de conscience de l'existence d'une solidarité européenne, formulée dans la déclaration Schuman de 1950.

Les gouvernements de la Quatrième République ont participé activement à :

. à la mise en œuvre de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique) en 1948 ;

. à la création du Conseil de l'Europe en 1949 ;

. à la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

créée à l'initiative de Jean Monnet et de Robert Schuman, en 1951 ;

. au projet de Communauté européenne de défense (CED) de 1952-1954 ;

. aux négociations qui ont abouti à la signature en 1957 du traité de Rome donnant naissance à la Communauté économique européenne (CEE).

-De Gaulle et l'Europe :

De 1958 à 1969, de Gaulle a appliqué loyalement le traité de Rome, tout en privilégiant le rapprochement franco-allemand. Il a défendu les intérêts des agriculteurs français lors des négociations de la Politique agricole commune (PAC) et a facilité l'ouverture de relations entre la CEE et les pays africains (Convention de Yaoundé de 1963).

Rejetant toute idée de supranationalité et d'Europe fédérale, il a toujours subordonné la construction européenne au maintien d'une France forte et indépendante et s'est opposé à l'adhésion du Royaume-Uni considéré comme le « cheval de Troie » des États-Unis.

Rejetant toute idée d'intégration politique, il a strictement cantonné la construction européenne sur le terrain de la coopération économique.

-La France et la politique européenne depuis 1969

Après 1969, la France a continué de participer activement aux négociations qui ont abouti à l'élargissement de la CEE (passage de l'Europe des 6 à l'Europe des 15).

Elle a accepté l'élection du Parlement européen au suffrage universel, l'intégration du franc dans le Système monétaire européen (SME).

En 1986, elle a signé l'Acte unique, puis dans les années 1990, les traités de Maastricht et d'Amsterdam sur l'Union économique et monétaire.

Parce qu'elle donne la priorité absolue au passage à la monnaie unique, au détriment de l'Europe sociale, la politique européenne divise l'opinion publique et la classe politique.

En 1992, le traité de Maastricht n'a été ratifié par référendum qu'à une courte majorité.

En 1999, la campagne des élections européennes a apporté la confirmation que l'approfondissement de l'Europe est devenu un clivage politique important qui traverse les partis et divise profondément les deux familles de gauche et de droite.

En 2000, le Sommet de Nice de l'Union européenne réuni sous la présidence française, n'est pas parvenu à relancer la construction européenne.

En janvier 2002, le passage à l'euro s'est finalement effectué dans un assez large consensus.

Blocage en 2005 : non à la constitution met la position (poids diplomatique) de la France en péril.

B. Une présence étrangère active ?

a) Une volonté de représentation

Depuis la création de l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1945, la France appartient à son instance suprême : le Conseil de sécurité. Elle y détient un siège permanent au même titre que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie et la Chine. Le français est l'une des six langues officielles de l'ONU et l'une des deux langues de travail. La France est aussi le quatrième contributeur au budget de l'Organisation. Paris accueille de plus le siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Selon le ministère des Affaires étrangères,

La France n'a pas ménagé ses efforts au sein des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier, pour faire respecter la justice internationale : elle a été, avec d'autres États, à l'origine des résolutions du Conseil de sécurité créant les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yugoslavie (en 1993) et pour le Rwanda (en 1995). Elle accorde depuis son plein soutien à ces deux juridictions internationales qui ont vocation à juger des personnes responsables des violations graves du droit humanitaire international. Elle a participé activement

aux négociations qui ont présidé en 1998 à la naissance de la cour criminelle internationale. (www.france.diplomatie.fr/france/fr/politique/04.html)

La France intervient encore dans le cadre de missions de maintien de la paix de l'ONU, comme c'est le cas en 2002 en ex-Yougoslavie. Les nouvelles missions qu'elle confie à son armée suscitent parfois un certain désarroi au sein de ses troupes. Les forces françaises envoyées en Afghanistan croyaient ainsi partir faire la guerre à Al Quaida. En septembre 2002, elles étaient à surveiller un aéroport désert et à mener une politique de présence auprès de populations indifférentes à leur action. Si l'humanitaire est une spécialité française bien établie depuis la création de Médecins sans frontières pendant la guerre du Biafra en 1967, il n'est pas certain que les militaires soient les plus à même de la mener à bien. Tout cela semble masquer une perte d'autonomie de la politique étrangère française, ce qui fut particulièrement net au cours de la guerre du Golfe en 1991, où, au grand dam de Jean-Pierre Chevènement qui démissionna spectaculairement du ministère de la Défense, la France s'aligna sur la position des États-Unis.

La France entretient en outre des relations privilégiées avec de nombreux États africains dont beaucoup sont ses anciennes colonies. Elle leur consacre l'essentiel de son aide au développement et organise un sommet annuel des chefs d'État de France et d'Afrique où elle manifeste le plus souvent un paternalisme désuet.

N'oublions pas, pour finir, que la politique étrangère de la France s'inscrit essentiellement depuis plus de cinquante ans dans une dynamique européenne dont elle a été la grande instigatrice avec l'Allemagne.

b) La fin de l'exception française

La puissance française dans le monde est de plus en plus contestée

La revendication de l'Allemagne unifiée et du Japon qui aspirent à devenir membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, contribue à y affaiblir la position de la France.

La fin des blocs lui ôte la possibilité de faire entendre sa « différence » et de contrebalancer l'hégémonie américaine.

Elle est tenue à l'écart du processus de paix israélo-arabe parrainé par les États-Unis.

Les rapports privilégiés qu'elle entretient avec son ancien empire colonial sont gravement menacés par la décomposition de l'Afrique noire, la montée de l'intégrisme musulman et la « concurrence » de nouveaux pays.

Elle s'interroge sur l'avenir de sa coûteuse force de dissuasion nucléaire qu'il faut sans cesse moderniser.

Face à une opinion très divisée, elle ne joue plus le rôle moteur qui fut le sien dans la construction européenne confrontée aujourd'hui au double défi de son approfondissement et / ou de son élargissement, mais aussi à la montée en puissance d'une Allemagne réunifiée qui a cessé d'être un « nain politique » et a

montré à l'occasion de la guerre en Afghanistan, qu'elle pouvait prendre des initiatives au niveau de la diplomatie mondiale.

En 2003, Jacques Chirac n'a pu empêcher plusieurs de nos partenaires européens, dont le Royaume-Uni et l'Espagne, de s'engager aux côtés des États-Unis dans une guerre contre l'Irak menée sans mandat des Nations-Unies.

C. Une économie qui s'internationalise

Contrairement à l'image vieillotte qu'elle donne parfois d'elle-même, la France est un pays moderne et ouvert sur le monde. Elle est ainsi un acteur de premier plan de l'économie mondiale. Son économie s'internationalise fortement, ce qui se traduit par une croissance importante de ses échanges. La France produit plus de 5 % du PIB mondial, au 6^e rang derrière les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et réalise environ 6 % des échanges commerciaux de la planète. Cinquième exportateur de biens d'équipement dans le monde, quatrième en ce qui concerne les services et troisième pour l'agriculture (notamment céréalière et agro-alimentaire), la France reste le premier producteur et exportateur agricole européen. Par ailleurs, elle réalise une grande partie (66 %) de ses échanges commerciaux avec ses partenaires de l'Union européenne. La France est encore le deuxième pays d'accueil pour les capitaux étrangers et l'un des premiers investisseurs mondiaux.

L'agroalimentaire, la construction aéronautique, l'automobile, le nucléaire, les constructions ferroviaires, les industries d'armement ainsi que les industries du luxe sont des secteurs traditionnellement dynamiques à l'exportation. Les principaux déficits sont liés aux achats d'hydrocarbures, de matières premières minérales, de produits alimentaires tropicaux et de produits des industries traditionnelles (textile-habillement, cuirs et peaux, chaussure, etc.).

La France est encore, avec plus de 76 millions de visiteurs par an, la première destination touristique mondiale. Cela s'explique à la fois par la richesse culturelle et touristique de son territoire, par un art de vivre qui séduit les étrangers, mais aussi par le fait que la France est située au cœur de la zone qui "produit" le plus de tourisme au monde, l'Europe.

D. Un rayonnement culturel remis qui s'effrite

a) Le poids culturel de la France

Très importante jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, y compris dans les pays des antipodes comme le Japon ou la Corée. Il en a résulté une image de la France qui la distingue du reste de l'Europe comme une des grandes figures de la civilisation occidentale. Image valorisante et valorisée notamment lorsque ces pays pouvaient connaître des périodes de restriction des libertés, mais

image aussi sclérosante si elle est confinée dans un rôle culturel classique peu conforme au dynamisme technique ou commercial.

Au-delà du contenu la France cherche à mieux utiliser le vecteur de la culture qu'est la langue. A un siècle d'écart ont été créés l'Alliance française (1883), qui maintient des organismes d'enseignement et de diffusion culturelle de par le monde, et le Haut commissariat de la francophonie (1984). En fait la langue française a plusieurs statuts (cf 2.)

Rappelons également qu'elle dispose de la 3^{ème} agence de presse mondiale (AFP en 1944).

b) La francophonie

Né sous la plume du géographe français Onésime Reclus en 1880, le concept de francophonie désigne l'ensemble des pays où le français est langue officielle, maternelle ou de culture (parlée par certaines catégories sociales). Il y aurait environ 270 millions de francophones sur les cinq continents. Trois niveaux de francophonie peuvent être distingués :

. les " francophones réels " (112 millions en 1998), pour lesquels le français est langue première, seconde ou d'adoption (soit 1,92 % de la population mondiale) ;

. les " francophones occasionnels " (60 millions en 1998), pour lesquels l'usage et la maîtrise du français sont limités par les circonstances ou les capacités d'expression (soit 1,03 % de la population mondiale) ;

. les " francisants " (100 millions en 1998), qui ont appris le français pendant plusieurs années et en ont gardé une maîtrise variable, ou qui sont amenés à le pratiquer, même partiellement, pour leur métier.

Le mouvement francophone est un moyen, pour la diplomatie culturelle française, de défendre la langue, notamment face à l'hégémonie de l'anglais, et de maintenir ainsi le rayonnement passé de la France. À ce titre, une Organisation internationale de la francophonie (OIF ; voir ci-après) a été créée. Il existe malgré tout de nombreuses limites au développement de la francophonie : le français est, des langues coloniales, celle qui a le moins conquis de locuteurs. On compte en effet cinq fois plus d'anglophones, quatre fois plus d'hispanophones et deux fois plus de lusophones que de francophones ; le chinois et le hindi caracolant en tête du palmarès des langues du monde.

Conclusion :

- La France ne se limite pas à l'Hexagone. Elle existe au-delà, dans les esprits, dans les aménagements que ses citoyens ont créés ou suggérés, dans l'usage de la langue, dans ses échanges commerciaux ou diplomatiques.

-Crise ou mutation ?

-Effets de la mondialisation (donne une ampleur supplémentaire à ces diverses contraintes)

Sujet-réflexions : Le territoire français face à l'intégration européenne et à la mondialisation

Sujet. La France face à la mondialisation